



# HONORAIRES TTC DE L'AGENCE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Applicables au 15 janvier 2018

## TRANSACTIONS

### Maisons – Appartements

De 0 à 50 000 euros .....	5 000 €
De 50 001 euros à 100 000 euros .....	10 %
De 100 001 euros à 140 000 euros .....	9 %
De 140 001 euros à 220 000 euros .....	8 %
De 220 001 euros à 350 000 euros .....	7 %
Plus de 350 001 euros.....	6 %

**Terrains à bâtir** : ..... 10 % avec un minimum de 15 000€

**Commerces et locaux commerciaux** : 10 % avec un minimum de 15 000€